

Imprimerie de « la Gruyère », Bulle: moitié du prix de vente: Tout le matériel à écrire, formant une papeterie à 2 fr.

Prix en magasin. Fr. 40. Bouilles beau papier de poste » 2 — Enveloppes en deux formats » 1 — Excellentes plumes » — 30 — Plume et 1 crayon, 10 c. pièce » — 20 — Encre noire à écrire » — 30

Vente en magasin, Fr. 4 20. Contient dans une boîte élégante, avec commentaires, au lieu de 4 fr. 20, seulement

A vendre: Un étalon de 4 ans, ayant fait 2 ans de service, race du pays, bon producteur, et une jument de 3 ans, égale-race du pays. — S'adresser à Pierre ENOUD, à Hauteville. [11]

Indispensable toute famille et dans chaque atelier: OUVRIER UNIVERSEL de PLUSS-STAUFFER. Recommoder tous les objets cassés, soit porcelaine, vaisselle, pierres à aiguiser, métal, corne, bois, ainsi que des meudommagés, de la quincaillerie, des poupées, pipes, pour fixer les boutons, les becs de lampes, pour coller le carton, drap, cuir, etc. Meilleure colle pour ouvrages de scie à contourner. Vente à 70 cent. le flacon avec mode d'emploi à l'imprimerie de la Gruyère, à Bulle. [228]

Cassée Croix-Blanche, à Riaz, dimanche 13 janvier courant. Invitation cordiale. [13]

A vendre: Un bon chien de garde. — S'adresser au bureau n° 12.

LIBRAIRIE — PAPETERIE. Librairie de RELIURE. Tableaux et encadrement. Imbres en caoutchouc. MOREL, à Bulle, n° J.-C. Barras, agent d'affaires. [288]

A vendre: Les cent, rendus devant la maison, provenant de bois de chêne. — S'adresser au garde-forestier à Bulle, ou au soussigné. DURRÉ, notaire.

A l'imprimerie de ce journal: gâteaux gommés VINS ET LIQUEURS de 30 à 50 cent. le cent. Produits de laiterie, etc. Bûches en parchemin, etc. Prix des plus modérés. Les fribourgeoises de 1889.

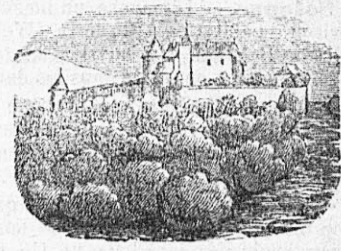
CIVIL DE BULLE. Mois de décembre 1888.

Naissances: Charles-Paul, fils d'Aimé, de Steud. — Faes, Louisa-Marie, fille de Mariette, de Cerniat. — Zurkinden, fils de Jean-Louis, de Guin. — Jules-Joseph, fils d'Augustin, de Grandjean, Charles-Paul, fils de Crét. Mariages: Point. Décès: Marie, de Buch-Uesslingen (Thur), 2 1/2 ans. — Vanney, Cécile-Marie, de Valais, 2 1/2 mois. — Romanens, 8 ans. — Pittet, de Romanens, 43 ans. — Magnenat, de Yaulion (Vaud), 82 ans. Mortalité de l'année 1888: 87 naissances, 59 décès, 19 mariages.

— Imprimerie Emile Lenz.



# LA GRUYÈRE



JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Paraissant le mercredi et le samedi.

BUREAU DU JOURNAL: Grand'Rue N° 295, BULLE

PRIX DE L'ABONNEMENT: Pour la Suisse: 1 an, Fr. 4 — 6 mois, » 2 50. Étranger: 1 an, 9 fr.; 6 mois, 5 fr. payable d'avance. Prix du numéro: 5 cent. On s'abonne à tous les bureaux de poste.

Prix des annonces et réclames: Annonces: Pour le canton, 10 cent.; pour la Suisse, 15 cent. la ligne ou son espace. Réclames: 20 cent. la ligne. Lettres et argent francs de port.

4 FRANCS par an LA GRUYÈRE par an 4 BI-HEBDOMADAIRE

Nous prions toutes les personnes sympathiques à notre œuvre de nous seconder dans notre marche progressive en s'abonnant à notre journal et en y faisant abonner leurs amis. Aucune demande d'abonnement de l'ÉTRANGER n'est prise en considération si elle n'est accompagnée de la valeur, soit 9 fr. pour l'année ou 5 fr. pour six mois, par mandat ou en timbres-poste. Les demandes de changement d'adresse doivent être accompagnées de 20 centimes pour frais de réimpression et de l'ancienne adresse.

BULLE, le 11 janvier 1889.

## Nouvelles suisses.

Conseil fédéral. — Les Chambres fédérales ont laissé le soin au Conseil fédéral de fixer l'ouverture de la session extraordinaire de printemps de l'Assemblée. Le Conseil fédéral a fixé cette ouverture au 25 mars prochain.

Traité de commerce. — On croit à Berne que les négociations pour la conclusion d'un traité de commerce avec l'Italie donneront un résultat positif, malgré l'insistance que met l'Italie à demander un cartel douanier.

Chemins de fer. — Le Generalanzeiger apprend que la banque internationale de Berlin a acheté quatre mille actions nouvelles du Jura-Berne. Bientôt toutes les actions des chemins de fer suisses seront entre les mains des Allemands.

Administration fédérale. — Les Chambres fédérales avaient accordé déjà pour l'année 1888 un crédit de 15,000 francs pour la restauration de la salle du Conseil fédéral.

Le bureau fédéral des travaux, dit le Luzerner Tagblatt, s'est fait un honneur de dessiner un modèle de décoration qui donnera à la salle du Conseil fédé-

ral un caractère artistique très remarquable; il a pensé que, puisqu'il s'agissait de la plus haute autorité exécutive de la Suisse, il pouvait bien se permettre un certain luxe. Ses plans furent soumis à M. Schenk, qui les trouva très beaux, mais qui ajouta: « Qu'un citoyen se permette une semblable magnificence, c'est bien, mais le Conseil fédéral ne doit pas se l'accorder, car il ne la paierait pas de sa poche, mais de l'argent des contribuables. » Les autres membres du Conseil fédéral ont été du même avis que M. Schenk, si bien que le bureau des travaux devra présenter des plans plus modestes.

Recensement fédéral. — La population de la Suisse selon le recensement du 1<sup>er</sup> décembre est de 2,936,000 âmes. En 1880 elle était de 2,846,102 âmes.

Tremblement de terre. — Les secousses de tremblement de terre qu'on a ressenties lundi matin dans les cantons de Thurgovie et de St-Gall, ont été très violentes. Les habitations furent fortement ébranlées dans un grand nombre de localités; à Rüttschwil (Toggenburg) trois personnes qui étaient devant un chalet ont même été renversées sur le sol avec le chalet.

Subsides à l'agriculture. — Les Chambres ont inscrit au budget fédéral pour 1889 la somme de 160,000 francs en faveur de l'élevage du bétail. Le département de l'agriculture vient d'envoyer à ce sujet une circulaire aux gouvernements cantonaux dans laquelle il expose les principes qu'il entend suivre dans la répartition de la dite somme.

Tout canton reçoit pour chaque taureau d'un an et plus 8 fr., ce qui fait pour les 18,391 taureaux de la Suisse 148,128 fr. La plus grosse subvention revient à Berne, 30,728 fr.; la plus petite à Bâle-Ville, 504 francs. Vaud reçoit 10,048 fr.; Valais, 14,296 fr.; Fribourg, 11,752 fr.; Neuchâtel, 2296 fr.; Genève, 720 francs.

Le département met en outre la somme de 29,531 francs à la disposition des cantons de Berne, Fribourg (3880 fr.), Soleure, deux Bâle, Schaffhouse, Vaud (4557 fr.), Valais (3504 fr.), Neuchâtel (1112 fr.) et Genève (359 fr.), à raison de 5 fr. pour cent animaux de race bovine, à donner à des familles de races. Ces cantons ont du bétail de la race tachetée. Les autres cantons, dans lesquels la race brune prédomine, ont reçu des subsides l'année passée.

FEUILLETON DE LA GRUYÈRE 12

## L'OR TYRAN

PAR PAUL VERDUN

IX LE DUEL JUDICIAIRE

La puissance du juge d'instruction est une des rares autorités restées debout en notre temps d'égalité et d'outrance. C'est un pouvoir sans contrôle.

Le magistrat qui l'exerce n'est dirigé que par un petit nombre d'articles du Code. On peut dire qu'en toutes circonstances, sauf en ce qui regarde les formes matérielles de la procédure, il n'a pour guide que sa conscience.

Découvrir la vérité, la faire resplendir: voilà son but. Il est le représentant et le défenseur de la société vis-à-vis des malfaiteurs, et, pour les confondre, tous les moyens que sa conscience admet lui sont permis. Il peut rusier avec eux jusqu'aux dernières limites, prêcher le faux pour savoir le vrai, les amadouer, les flatter, ou bien les intimider et leur arracher la vérité par des menaces.

Il est hors des barrières de la morale de la vie commune. Il lutte avec des gens sans scrupules, il est bien obligé parfois

de se servir de leurs armes et de les retourner contre eux.

Autrefois, le juge avait à sa disposition les tortures physiques pour faire avouer son méfait à l'accusé; le procédé était mauvais, mais il était facile à employer; aujourd'hui, il dispose de puissants moyens d'information et de la parole. C'est une arme à deux tranchants, flexible et résistante, mais difficile à manier.

Le duel judiciaire ne se compose plus de coups d'épée donnés et reçus, mais de pièges cachés, de surprises, d'attaques soudaines, de pointes audacieuses, de savantes retraites, de marches et de contremarches habiles, enveloppant l'adversaire, c'est-à-dire l'accusé; de mouvements tournants, le plaçant brusquement en face d'une preuve, l'accablant à la vérité, le forçant à s'avouer vaincu.

Et toute cette guerre se passe en conversations, entre un monsieur qui ne porte ni armes, ni panache, qui n'est même pas vêtu d'un costume spécial, qui est habillé comme le premier venu, d'une simple redingote, qui, souvent, est petit, vieux, malingre, comme Jules Queyrat, et un autre homme qui n'est pas enchaîné, dont les mains ne sont même pas maintenues par des poucettes, qui paraît libre; qui, assis sur une chaise, ressemble à un client visitant un homme d'affaires sur lequel il a souvent la supériorité de muscles plus solides et d'une plus haute stature.

Cette scène sans appareil se passe dans une chambre modeste, entre des murs couverts de cartons étiquetés. Rien de plus simple que cette pièce sans costumes et sans décors. On dirait un bon bourgeois et son notaire, et pourtant l'affaire qui s'instruit là aura une conclusion terrible: la prison, la déportation ou l'échafaud. Le juge dispose à son gré de la li-

M. le colonel Lecomte, commandant de la II<sup>e</sup> division, est désigné pour diriger les manœuvres de la III<sup>e</sup> et de la V<sup>e</sup> division.

Zurich. — M. Weber, industriel, à Winterthur, se retirant des affaires après fortune faite, a distribué aux ouvriers de sa fabrique 34,000 fr.

L'établissement de crémation a fonctionné pour la première fois samedi après midi. On a incinéré un cadavre provenant des salles d'anatomie. L'essai a entièrement réussi. L'établissement sera définitivement ouvert dans huit ou quinze jours.

Le funiculaire du Zurichberg a été inauguré sans cérémonie. Le parcours, qui ne dépasse pas, pour le moment, le Polytechnicum, se fait en une minute. Il y a des départs à chaque instant.

Berne. — Un individu a été trouvé gelé dans un champ au bord d'une forêt, à environ 100 mètres de l'auberge de la Croix des Prélats. C'était un nommé A. D., des Breuleux, horloger, âgé d'environ 35 ans, père de cinq petits enfants. A. D., qui était adonné à l'eau de vie, avait passé le jour de l'an à boire du schnaps en compagnie d'un camarade.

Un affreux accident s'est produit dans le village de Saulcy. Basile Lovis, cultivateur, âgé d'une cinquantaine d'années, était près de lâtre de la cuisine pour veiller à la cuisson du dîner. Soudain le feu prend à ses habits et le malheureux est bientôt complètement enveloppé par les flammes. A ces cris désespérés, son fils accourt et essaya de lui porter secours; mais quand le feu fut éteint, toute la partie supérieure du corps de Lovis n'était qu'une plaie. Cet infortuné n'a pas tardé à succomber à ses atroces souffrances.

Le guide Lauener, de Lauterbrunnen, a envoyé au journal l'Oberland un bouquet d'edelweiss cueilli par lui, le 20 décembre, sur le Sulegg.

Une femme a été trouvée gelée, entre Langenthal et Steckholz, et transportée à l'hôpital du district.

Zoug. — Le nombre des cadavres retirés du lac de Zoug, durant l'année dernière, est de quinze, chiffre qui est presque égal au nombre des victimes de la catastrophe de 1887.

Mardi prochain il sera procédé à la vente aux enchères, à charge de les démolir, des 16 maisons d'habitation restant encore debout dans la rangée inférieure du faubourg des Quais.

berté, de l'honneur et de la vie de l'homme assis devant lui. Un mot imprudent de celui-ci, et le voilà perdu!

C'est là que se joue véritablement le drame dont la scène de la cour d'assises n'est que la répétition amoindrie. La comparution devant le public est réglée d'avance jusque dans ses moindres détails; elle n'est que la sanction de la décision prise à huis clos par le juge d'instruction.

Ce n'est que très rarement qu'il s'y produit un incident qui renverse les données fournies par l'instruction. Quand un témoin est surpris en flagrant délit de faux témoignage, quand l'accusé est reconnu innocent par l'apport de preuves nouvelles, quand un auditeur est convaincu, séance tenante, d'être le coupable, c'est alors seulement que l'audience publique devient vraiment intéressante, parce qu'il y entre quelques-uns des éléments qui constituent l'intérêt du duel judiciaire qui se combat dans le cabinet du juge d'instruction.

Dans une affaire criminelle, les deux personnages qui ont réellement le plus d'importance sont le juge d'instruction et l'agent de la police de sûreté. Ce sont pourtant ceux dont le rôle est le plus caché.

Plus nous allons dans la société française, plus nous en arrivons à débarrasser les pouvoirs réels des ornements inutiles des pouvoirs représentatifs. Le juge d'instruction, cet homme qui, de quelques mots ajoutés à la plume sur une feuille imprimée, peut vous forcer à comparaître devant lui, qui peut vous jeter en prison, vous y condamner au secret; qui, si, par malheur, sa conscience vient à défaillir, ou si sa perspicacité est en défaut, peut, par son rapport infidèle, causer votre mort; le juge d'instruction, ce potentat, est habillé comme le plus simple des bourgeois: cependant, à la porte

Soleure. — Dimanche, un incendie a détruit une maison d'habitation à Rosières (Welschenrohr), district de Balsthal. Un ouvrier de la fabrique d'horlogerie est, dit-on, resté dans les flammes.

Bâle. — Le Pays annonce que M. Speizer, docteur en droit, greffier du tribunal de Bâle, qui récemment a passé au catholicisme, a donné sa démission pour embrasser l'état ecclésiastique.

— Deux ouvriers de campagne qui avaient fermé trop tôt la bascule du poêle de leur chambre, sont morts asphyxiés dans leur lit. Un troisième ouvrier n'a pas survécu longtemps à l'intoxication résultant du dégagement de l'acide carbonique : il est mort le jour suivant.

— Le gouvernement a offert, en lieu et place d'honoraires, un banquet aux personnes qui ont été chargées de procéder au recensement de la ville.

Appenzell. — Ainsi qu'à Wattenwyl, dans le canton de Berne, on a ressenti une secousse de tremblement de terre si violente que les murs des habitations ont été ébranlés. Les oscillations se dirigeaient de l'est à l'ouest.

Tessin. — Le Tribunal fédéral a admis le recours des évangéliques de Biasca contre les impôts spéciaux relatifs au culte catholique dont cette commune prétendait les frapper.

Vaud. — L'Académie des sciences de Paris a décerné un prix de 1600 fr. à M. Victor Fayod, de Bex, ancien élève de l'Ecole moyenne, pour un mémoire intitulé : Prodrôme d'une histoire naturelle des Agaricinés. Les distinctions de cette importance accordées à des étrangers sont fort rares.

— Le directeur de la Banque populaire de Tramelan, accusé de détournements pour une somme de 25,000 fr. et de négligence dans l'exercice de ses fonctions, qui amèneront pour l'établissement une perte du même chiffre, s'est livré lui-même à la police.

Un fabricant d'horlogerie de la localité a dû fermer ses ateliers par suite des pertes que lui fait subir la Banque populaire.

— Partout, on cite des phénomènes de végétation. Voici un qui vaut la peine d'être noté : Le matin du jour de l'an, on a cueilli et mangé quelques fraises provenant d'un jardin à Aigle. Sur la tige de l'un de ces fruits, une fleur venait d'éclorre ; les fraises, quoique d'un goût moins fin que celles cueillies en leur saison, étaient cependant encore délicieuses.

Valais. — Des ouvriers employés à des défoncements de terrain dans les abords du monastère de Géronde, près de Sierre, ont trouvé au commencement de l'automne, à environ un mètre de profondeur, les fondements en parfait état de conservation de nombreuses constructions anciennes, ainsi que des cornes d'animaux à l'état fossile.

A cette trouvaille s'est jointe dernièrement une découverte bien plus curieuse, celle d'un ancien cimetière enclos de murs. Les tombes, très rapprochées les unes des autres, étaient fermées dans leurs côtés par une maçonnerie d'une rare solidité. Une dalle brute les recouvrait, une autre en formait le fond. Tous les squelettes, gens de grande taille et avec toutes leurs dents, avaient, à l'exception d'un seul, la face tournée au levant ; et chose à noter, l'une de ces tombes renfermait jusqu'à six squelettes, probablement une famille entière. Du reste, ni armes, ni aucun autre objet qui puisse donner quelque indice sur l'époque où tous ces morts ont été déposés là.

— Un couple, remarquable à plus d'un titre, s'est éteint à Viognaz, vers la fin de l'année écoulée. Le

mari portait en plein sur sa tête 90 ans ; sa femme, une naïve, 97 ans moins trois mois. Pauvres et sans famille, ils vivaient dans l'harmonie la plus parfaite, contents des secours qu'ils recevaient de la Caisse de bienfaisance et de la charité privée. Ils paraissaient surtout heureux lorsqu'ils avaient l'un sa tabatière, l'autre sa pipe bien alimentées. Récemment on pouvait voir encore cette femme dans ses moments de repos, les bras croisés sur sa poitrine, tenir sa pipe de ses dents et fumer comme un Turc.

Neuchâtel. — Le fameux récidiviste Weiss, chef de la bande de voleurs arrêtée dernièrement par la gendarmerie et qui s'est évadé des prisons pendant la nuit de dimanche à lundi, a été arrêté à Corgémont et sera réintégré en lieu sûr.

— Mme Lhardy Dufour, à Genève, a fait don au musée historique de Neuchâtel du chapeau, des épaulettes et de l'écharpe du général Dufour.

Nouvelles étrangères.

France. — Les républicains coalisés, ont décidé d'opposer, à Paris, la candidature de M. Jacques, président du Conseil général de la Seine à celle de M. Boulanger.

Le manifeste électoral de M. Jacques dit que M. Boulanger est le porte-bannière du cléricalisme et des mécontents. Le retour au pouvoir personnel serait la honte et la décadence de la France. Vous n'irez pas à l'urne pour demander un maître. Chacun de vos bulletins dira : « Vive la République ! »

Le comité bonapartiste a décidé de conseiller aux électeurs impérialistes de la Seine de voter pour le général Boulanger.

— Une réunion boulangiste tenue rue Turbigo, après une bagarre et l'expulsion des possibilistes, a acclamé la candidature de M. Boulanger.

Un grand meeting boulangiste aura lieu aujourd'hui à la salle Gaucher.

— M. Choissard, adjoint à Noizay (Indre-et-Loire), et sa femme ont été assassinés dans la nuit du 3. Le matin, les voisins aperçurent des flammes sortant des fenêtres de leur maison. Ils donnèrent l'alarme. Les premiers arrivés virent du sang sur le plancher et le lit. L'incendie éteint, les cadavres furent retrouvés. Les vieillards ont été assommés, puis jetés dans le feu. Les époux Choissard étaient riches. Le coffre-fort, contenant une somme considérable, avait été forcé. Une autre somme importante, placée dans un meuble, avait également disparu.

— A la suite des pluies et des inondations, des maisons se sont écroulées dans les départements de l'Hérault et des Pyrénées-Orientales ; les dommages sont considérables.

— La France a produit, en 1888, 30,102,000 hectolitres de vins, soit plus de 5 millions de plus qu'en 1887 ; c'est encore bien au-dessous de 1875, mais les vignobles se reconstituent partout, et certains départements, l'Hérault, par exemple, ont reconquis leur ancienne position comme départements producteurs de vin.

Italie. — Un millionnaire habitant Milan, M. Tagliabue, est décédé récemment. Il a prescrit dans son testament que 50 balayeurs de rue devraient seuls suivre son convoi funèbre en vêtements de travail, et il a ordonné de verser à chacun d'eux une somme de 20,000 fr. — M. Tagliabue avait été lui-même balayeur de rue dans sa jeunesse.

— Qu'aucun incident ne s'était produit depuis hier.

— Vous n'avez pas parlé de la dénonciation de M. Wegrow !

— Assurément, non !

— Bien ! Monsieur le commissaire, je n'ai plus besoin de vous pour le moment, vous pouvez vous retirer.

Faites sortir avec vous M. Renard, et dites-lui de se tenir dans le couloir, près de ma porte, à ma disposition.

Léguillon et le policier sortirent, et le romancier resta seul avec le juge d'instruction et son greffier.

— Vous devinez, dit Queyrat à Marchand, pourquoi je vous ai prié de passer dans mon cabinet ?

— Je pense que c'est afin de me demander des renseignements sur M. René Bernard.

— Vous ne vous trompez pas. Apprenez-moi donc tout ce que vous savez sur cet homme.

— Ce que je sais est fort peu de chose, et je ne pourrai, sans doute, vous instruire que de détails que vous connaissez déjà. Je préfère que vous m'interrogiez ; nous gagnerons ainsi du temps.

Le juge d'instruction tapota plusieurs fois la table de son bureau avec le crayon qu'il tenait à la main. Il pensait :

— Eh ! eh ! voilà un gaillard dont les paroles sont prudentes. Je ne sais s'il est coupable ou non, mais ce qui est certain, c'est qu'il veut me voir venir avec mes questions, et qu'il ne se risque pas à parler le premier.

Tout en réfléchissant, il examinait attentivement le romancier. Celui-ci, malgré le ton posé de sa voix, faisait sonner les r, détachait les mots, et les prononçait d'un accent net, qui dénotait de la décision.

Son regard était doux et brillant, mais il semblait difficile

— La neige tombe avec abondance dans les montagnes de l'Italie et y entrave beaucoup les communications.

Allemagne. — Un meurtre vient de mettre en grand émoi tous les étudiants de l'université de Munich. Vendredi passé, on a trouvé mort dans son lit l'étudiant Bannenberg ; son corps était couvert de coups de couteau.

— Un événement tragique a mis, le 2 janvier, la ville de Ratisbonne en émoi. — Le commandant de gendarmerie Stich, accompagné du gendarme Prügel, se mettait en devoir d'arrêter une bande de malfaiteurs qui s'ébattait dans une auberge, quand l'un de ces derniers sortit un revolver de sa poche, et d'un coup de feu étendit mort à ses pieds le commandant Stich. Un combat en règle s'ensuivit entre le gendarme et deux des brigands qui, quoique atteints de plusieurs coups de baïonnettes et de plusieurs balles, réussirent à s'échapper.

Afghanistan. — Une tentative d'assassinat a eu lieu le 25 décembre contre l'émir d'Afghanistan, pendant qu'il passait la revue de ses troupes.

Un soldat a tiré sur lui ; mais il l'a manqué. Le coupable a été fusillé immédiatement.

Irlande. — Les expulsions des fermiers insolubles dans le domaine d'Olphert ont continué lundi. Les sheriffs et leurs agents, soutenus par cinq cents hommes de troupes, ont rencontré les mêmes difficultés que les jours précédents. Il a fallu faire le siège des fermes, et les assiégeants ont dû, plusieurs fois, reculer devant la pluie de pierres et d'eau bouillante que lançaient les assiégés. Ceux-ci ne se sont rendus qu'aux dernières sommations et quand le feu allait être ouvert sur eux.

L'expulsion de locataires d'une maison appelée le « Fort », dans laquelle se sont enfermés, avec le fermier, un grand nombre de ses amis prêts à une résistance désespérée, a dû être ajournée. Une foule considérable est réunie sur les lieux.

Amerique. — D'après une dépêche de Panama, une grande inquiétude régnerait relativement aux affaires du canal interocéanique, par suite de la diminution du travail et de la crainte d'une suspension totale, qui mettrait sans emploi des milliers d'ouvriers.

Le gouvernement colombien a adressé aux consuls étrangers une circulaire dans laquelle il déclare déguer sa responsabilité pour le cas où il deviendrait nécessaire de prendre des mesures rigoureuses en vue de maintenir l'ordre.

— Un violent cyclone a causé de grands ravages à Keading (Pensylvanie). On a déjà constaté qu'il y a 500 morts, mais on croit qu'il y en a beaucoup plus.

CANTON DE FRIBOURG

L'état de Mgr Marilley s'est sensiblement aggravé ces derniers jours. Le vénéré vieillard ne prend plus que des aliments liquides et son entourage n'est pas sans inquiétudes.

Le Conseil d'Etat a nommé préfet de la Broye M. Jules Emery, à Belfaux.

M. François Sudan est nommé syndic de la commune de Broc.

de deviner la pensée cachée derrière. Une ligne noire, réunissant les sourcils, indiquait une propension native à la jalousie. Le menton était énergique.

Les épaules carrées, la poitrine large et bombée révélait de la vigueur et de la souplesse. Marchand possédait la force nécessaire pour tuer un homme d'un coup, comme avait été tué Bernard.

La façon décidée dont il était entré dans le cabinet du juge d'instruction, sa marche alerte, ses mouvements aisés faisaient penser à Queyrat que, s'il avait voulu assassiner son voisin, il avait pu accomplir son dessein sans difficulté.

Il avait pourtant les mains bien fines pour un meurtrier ! Mais Lacenaire n'était-il pas un beau garçon, très homme du monde ?

Non seulement Marchand apparaissait comme un homme solidement charpenté, mais aussi comme possédant une intelligence supérieure et un esprit exercé par l'habitude d'écrire.

Aussi Queyrat se dit-il :

— Je vais déployer toutes mes ruses. A Normand, Normand et demi !

L'attaquer en face serait une sottise ; je vais d'abord lui poser quelques questions pour savoir jusqu'à quel point il connaissait Bernard, et s'il est au courant des circonstances de l'assassinat ; puis, je lui tendrai un piège en lui demandant en quelque sorte conseil.

Je réserverai pour la fin la dénonciation d'Odou Wegrow. Je ne l'emploierai que si je n'apprends rien autrement, car, dès que Marchand se verra accusé directement, il se tiendra si soigneusement sur ses gardes que j'éprouverai bien de la difficulté à le surprendre.

de son cabinet, Pandore se carre sous son baudrier jaune et ses épaulettes rouges.

En voyant entrer les trois hommes qu'il attendait, Queyrat s'arrêta dans sa promenade. Il regarda le romancier et dit d'un ton dubitatif :

— Monsieur Marchand, sans doute ?

— En effet, répondit Gustave ; c'est moi !

— Asseyez-vous et veuillez attendre quelques minutes, reprit le juge d'instruction d'une voix très polie, je suis à vous dans l'instant.

— Je suis à vos ordres ! répondit Marchand.

Le magistrat emmena Léguillon devant la fenêtre et lui demanda à voix basse :

— Comment les choses se sont-elles passées ?

— De la façon du monde la plus simple.

Je suis arrivé au numéro 11, rue Fondary. Je sonnai au troisième étage ; une domestique m'ouvrit la porte. Je demandai M. Marchand.

On m'introduisit dans son cabinet de travail, où, quelques minutes après, il vint me rejoindre.

Je lui dis que vous desiriez lui causer, je lui remis le mandat d'amener.

Il alla prévenir sa femme qu'il sortait pour affaires ; nous partîmes, et nous voici.

— Il n'a manifesté aucune émotion ?

— Il a dit qu'il s'attendait à ma visite.

— Il n'a pas fait d'autre réflexion ?

— Non ! Il m'a seulement demandé si je connaissais quelque nouveau détail touchant la mort de M. René Bernard.

— Qu'avez-vous répondu ?

Banque sa séance du cet établissement de l'année 18 Le bénéfice (y compris 45 décidé de ré Aux action A la réserv A compte

En conséq ce jour par 3 et à ses agen

On écrit d « Non con res civils, d les opinions en tête d'app Ces derniers ployés de l' sonnages et ceux auxilia dans les pint l'esprit publi

électorales sa » Or la no nir à notre g puis longten aubergistes. les libertards tres sont e tenanciers p de fermer le de quelques c'est la ruine sur les aube sultats mora une partialité tion générale

» Les pro bre de cent patentes, or déral. D'aut suivre cet ex seil fédéral. de Berne qu leurs regards la justice qu propre canto

CH

Chiens menage, la S dans plusieurs les chiens co

Dans notr aussi voyons employer ce petits chars. que la charg tionnée à leu

Malheureu Ainsi, le jour du marché a seulement, s

Il est homm sortir. Le magistra imprima à son aimable, pour

— Il sera fa Tout ce qui ments dont j'a éclaircir cette Veuillez me vous connai

— Non, mo l'escalier, nous marques de po

— Vous adr — Non. — Vous sav

— Je le cor scientifique.

— Avez-vo

— Jamais ! — Vous ét

avec M. Berna

— Jamais ! — Il travai

— Qu'est-c

— Il travai

diés, plains de besogne.

avec abondance dans les mon-  
entraîne beaucoup les commu-

n meurtre vient de mettre en  
udiants de l'université de Mu-  
on a trouvé mort dans son lit  
son corps était couvert de

ragique a mis, le 2 janvier, la  
émoi. — Le commandant de  
ompagné du gendarme Prügel,  
l'arrêter une bande de malfai-  
s une auberge, quand l'un de  
revolver de sa poche, et d'un  
rt à ses pieds le commandant

ègle s'ensuivit entre le gen-  
ands qui, quoique atteints de  
nnettes et de plusieurs balles,  
Une tentative d'assassinat a  
contre l'émir d'Afghanistan,  
revue de ses troupes.  
lui; mais il l'a manqué.  
sillé immédiatement.

pulsions des fermiers insolv-  
d'Olphert ont continué lundi.  
ents, soutenus par cinq cents  
rencontré les mêmes difficul-  
tants. Il a fallu faire le siège  
geants ont dû, plusieurs fois,  
de pierres et d'eau bouillante  
és. Ceux-ci ne se sont rendus  
ations et quand le feu allait

aires d'une maison appelée le  
se sont enfermés, avec le fer-  
de ses amis prêts à une résis-  
être ajournée. Une foule con-  
les lieux.

près une dépêche de Panama,  
régnerait relativement aux  
écannique, par suite de la di-  
e la crainte d'une suspension  
emploi des milliers d'ouvriers.  
ombien a adressé aux consuls  
dans laquelle il déclare dé-  
pour le cas où il deviendrait  
des mesures rigoureuses en

a causé de grands ravages  
On a déjà constaté qu'il y  
croit qu'il y en a beaucoup

DE FRIBOURG

y s'est sensiblement aggravé  
nére vieillard ne prend plus  
s et son entourage n'est pas

nommé préfet de la Broye  
ux.

st nommé syndic de la com-

derrière. Une ligne noire, réunis-  
sant une propension native à la jalou-  
que.

itrine large et bombée révélait  
esse. Marchand possédait la force  
me d'un coup, comme avait été

était entré dans le cabinet du juge  
lerte, ses mouvements aisés fai-  
e, s'il avait voulu assassiner son  
r son dessein sans difficulté.

ns bien fines pour un meurtrier !  
s un beau garçon, très homme du

apparaissait comme un homme  
aussi comme possédant une intel-  
rit exercé par l'habitude d'écrire.

es mes ruses. A Normand, Nor-

une sottise; je vais d'abord lui  
our savoir jusqu'à quel point il  
est au courant des circonstances  
tendrai un piège en lui deman-

la dénonciation d'Odon Wegrow.  
n'apprends rien autrement, car,  
accusé directement, il se tiendra  
rdes que j'éprouverai bien de la

**Banque cantonale fribourgeoise.** — Dans  
sa séance du 9 courant, le conseil de surveillance de  
cet établissement a pris connaissance des résultats  
de l'année 1888.

Le bénéfice net s'est élevé à . . . Fr. 195,349 71  
(y compris 4255 fr. 18 solde reporté de 1887) qu'il a  
décidé de répartir comme suit :

Aux actions 6 % . . . . . Fr. 144,000 —  
A la réserve . . . . . > 45,000 —  
A compte nouveau . . . . . > 6,349 71

Somme égale, Fr. 195,349 71

En conséquence, le coupon N° 9 est payable dès  
ce jour par 30 fr. à la caisse de la Banque cantonale  
et à ses agences de Bulle, Estavayer et Morat.

(Communiqué.)

On écrit de Fribourg au *Journal de Genève* :

« Non contents de se débarrasser des fonctionnai-  
res civils, dont le seul tort est de ne pas partager  
les opinions officielles, notre gouvernement s'est mis  
en tête d'appliquer le même procédé aux aubergistes.  
Ces derniers sont assimilés en quelque sorte aux em-  
ployés de l'Etat. Ils sont en effet d'importants per-  
sonnages et peuvent devenir, à l'occasion, de pré-  
cieux auxiliaires ou des ennemis redoutables. C'est  
dans les pintes ou estaminets que se forme chez nous  
l'esprit public; c'est là que s'organisent les *beuveries*  
*électorales* sans lesquelles aucune élection ne se fait.

Or la nouvelle loi sur les auberges vient de four-  
nir à notre gouvernement une occasion cherchée de-  
puis longtemps de mettre sous sa coupe tous les  
aubergistes. Les établissements publics tenus par  
les libertards sont soigneusement conservés; les au-  
tres sont en grande partie supprimés. Plusieurs  
tenanciers protestants ou libéraux ont reçu l'ordre  
de fermer leur auberge ou leur pinte dans un délai  
de quelques semaines: pour la plupart d'entre eux,  
c'est la ruine complète à courte échéance. Cette loi  
sur les auberges qui aurait pu avoir d'excellents ré-  
sultats moralisateurs, est appliquée chez nous avec  
une partialité révoltante qu'elle a soulevé l'indigna-  
tion générale.

Les propriétaires de droit perpétuels, au nom-  
bre de cent trente, auxquels on veut imposer des  
patentes, ont interjeté appel auprès du Tribunal fédé-  
ral. D'autres aubergistes évincés se proposent de  
suivre cet exemple et s'adresseront, dit-on, au Con-  
seil fédéral. C'est toujours du côté de Lausanne et  
de Berne que les Fribourgeois opprimés tournent  
leurs regards, c'est de là seulement qu'ils attendent  
la justice qui leur est trop souvent déniée dans leur  
propre canton. »

CHRONIQUE LOCALE

**Chiens attelés.** — A la suite de cas de sur-  
menage, la Société protectrice des animaux a obtenu,  
dans plusieurs cantons suisses, l'interdiction d'utiliser  
les chiens comme bêtes de trait.

Dans notre canton, cette défense n'existe pas;  
aussi voyons-nous surtout boulangers et bouchers  
employer ces intéressants animaux à traîner leurs  
petits chars. Nous n'y voyons aucun mal, pour autant  
que la charge imposée à ces animaux soit propor-  
tionnée à leurs forces.

Malheureusement, cela n'est pas toujours le cas.  
Ainsi, le jour de la foire, nous avons vu, sur la place  
du marché au bétail, un chien, âgé de quelques mois  
seulement, attelé à un char chargé de plus d'une

Il est homme à s'enfermer dans un système pour n'en plus  
sortir.

Le magistrat, sans ne laisser rien paraître de son dessein,  
imprima à son visage son air le plus ouvert, prit le ton le plus  
aimable, pour répondre :

— Il sera fait comme vous le désirez: je vous interrogerai.  
Tout ce qui m'est nécessaire, c'est d'obtenir les renseigne-  
ments dont j'ai besoin pour mon instruction, afin d'arriver à  
éclaircir cette affaire mystérieuse.

Veuillez me répondre avec la plus grande précision.  
Vous connaissez M. Bernard comme voisin. Venait-il chez  
vous ?

— Non, monsieur le juge. Nous nous rencontrons dans  
l'escalier, nous nous saluons. Nos relations se bornaient à ces  
marques de politesse.

— Vous adressez-vous la parole ?

— Non.

— Vous saviez qu'il écrivait ?

— Je le connaissais comme un des rédacteurs de la *Revue*  
*scientifique*.

— Avez-vous écrit quelquefois dans cette revue ?

— Jamais !

— Vous êtes-vous quelquefois rencontré dans le monde  
avec M. Bernard ?

— Jamais ! Je fréquente peu d'amis. Je crois que lui-même  
sortait peu.

— Qu'est-ce qui vous le fait penser ?

— Il travaillait beaucoup. Ses nombreux articles, très étu-  
diés, pleins de faits et de pensées, témoignaient d'une longue  
besogne.

quinzaine de caisses d'emballage. Ceci n'est plus de  
l'utilisation, c'est de la cruauté.

En voyant ce pauvre chien raidir ses jeunes mem-  
bres pour obéir à la volonté de son maître, nous pen-  
sions que si le chien est l'ami de l'homme, le pro-  
priétaire, dans le cas particulier, était bien l'ennemi  
de son chien !

Signaler le cas, c'est, espérons-le, en empêcher le  
renouvellement.

**Changement de température.** — Dimanche,  
jour des Rois, un brave Charneysan nous apportait  
un joli petit bouquet de primevères et de renoncules,  
cueillies près de la maison d'école de Châtel-Crésuz.  
Aujourd'hui, ces rares vestiges d'un hiver exception-  
nel sont couverts par la neige, si ardemment désirée  
par nos bûcherons et par nos montagnards, qui crai-  
gnaient déjà que l'eau ne vint à manquer, cet été,  
aux fontaines des chalets.

**Foire.** — La neige, qui a commencé à tomber  
dès le matin, a nui un peu à notre première foire de  
l'année. Les campagnards n'ont amené que peu de  
bétail; pourtant les marchands étaient nombreux.  
Les bêtes prêtes au veau et le bétail de choix ont  
été prestement enlevés. On ne constate, pour le mo-  
ment, aucun mouvement de hausse bien prononcé.

Le jour de la foire, un campagnard a perdu son  
portefeuille contenant environ 250 fr. en billets de  
banque.

VARIÉTÉ

UNE AUMONE 2

NOUVELLE

PAR GEORGES RÉGNAL (de la Société des gens de lettres).

(Suite.)

Elle n'avait plus la lucidité d'esprit nécessaire  
pour comprendre que l'argent manquait dans la man-  
sarde, ainsi que l'indispensable, ni quelles tortures  
elle infligeait à son époux désolé !

Pierre était navré! son sang, il l'aurait donné de  
bon cœur pour pouvoir exprimer sur les lèvres des-  
séchées de sa Louise le jus d'une grappe de raisin  
ou le suc d'une pêche.

Mais l'argent... l'argent! que faire pour en gagner?

Et le pauvre homme revenu sur son escabeau, la  
tête entre ses mains, rêvait à tout ce qui était huma-  
inement possible de tenter pour satisfaire les derniers  
caprices de sa femme — les seuls qu'elle avait eus  
dans sa vie de souriante abnégation.

Tout ce qu'il possédait avait été vendu ou engagé.  
L'ouvrage manquait partout, on était en morte sai-  
son. Les quelques travailleurs qui réussissaient à se  
faire embaucher étaient triés parmi les plus capa-  
bles, les plus robustes. Nulle part on n'accepterait  
un ouvrier qui pouvait à peine se tenir debout.

Tout à coup, les yeux vagues du minotier s'arrê-  
tèrent sur un coin de sa triste demeure.

Là, dans une vieille boîte, restaient encore quel-  
ques jouets cassés, pantins sans bras, animaux privés  
de pattes, mais chères reliques dont les petites  
mains de leur chérubin envolé s'étaient amusées  
pendant les dernières heures de son séjour ici-bas.

Les restes dépareillés d'un jeu de quilles empê-  
chaient le couvercle de fermer...

Les regards de Pierre se fixèrent sur ce point, son  
esprit s'y arrêta..., une idée lui venait, qui sait? in-

Toutes les fois que je le rencontrais, soit dans la rue, soit  
dans l'escalier, il paraissait préoccupé de quelque problème.  
Souvent même, il passait sans m'apercevoir et sans répondre  
à mon coup de chapeau.

Un homme qui a cette attitude est un travailleur casanier  
plutôt qu'un mondain.

— Votre réflexion est juste.

M. Bernard occupait l'appartement situé au-dessus du  
vôtre ?

— Parfaitement.

— La distribution des pièces doit être la même au qua-  
trième étage qu'au troisième ?

— Elle est la même.

— Vous avez donc été chez M. Bernard, que vous connais-  
sez ce détail ?

— J'ai vu son appartement quand j'ai loué celui que j'oc-  
cupe actuellement. Il y avait deux locaux vides, au troisième  
et au quatrième. Je les ai visités et je me suis décidé pour  
celui situé à l'étage inférieur.

Mais je m'aperçois, monsieur le juge, que la conversation  
s'égare. Vous m'annonciez l'intention de demander des ren-  
seignements sur M. Bernard, et nous parlons plus de moi que  
de lui.

— C'est vrai! c'est vrai! répliqua Jules Queyrat du ton  
d'excuse d'un homme qui se serait laissé entraîner en causant.  
Revenons à nos montons.

Pouvez-vous me donner quelques renseignements sur la  
fortune que possédait M. Bernard ?

— Elle le rendait indépendant, mais je crois qu'il n'était  
pas très riche; car, s'il l'eût été, il n'eût pas habité Grenelle.

spirée peut-être par le pauvre mignon parti pour le  
pays des anges! S'il pouvait, comme certains le pré-  
tendent, voir ses parents, pourquoi ne leur adouci-  
rait-il pas les épreuves? Il avait si bon cœur! Il était  
si aimant quand il vous embrassait en passant ses  
petits bras autour de votre cou!...

Le chagrin occasionne parfois de douces et conso-  
latrices superstitions. Pierre se croyait inspiré. Il  
suivait sans résistance son inspiration. En regardant  
la boule et les quilles qui avaient appartenu à son  
enfant, il venait de se rappeler d'avoir vu dans les  
foires des hommes gagner leur vie avec d'aussi sim-  
ples instruments. Il suffit pour cela d'organiser un  
jeu!...

Subitement résolu, Pierre se leva. Il irait essayer  
ce métier!...

Cependant, pour l'ouvrier, faire le saltimbanque,  
quelle déchéance!...

Bah! puisque ses bras ne pouvaient plus travail-  
ler, il fallait bien que son orgueil s'humiliât!

Il mit dans sa poche deux quilles et la boule. Puis,  
avant de s'éloigner, il baisa le front brûlant de sa  
femme qui ne sentit pas son baiser.

— C'est pour toi, ma Louise, soupira-t-il en la  
quittant, que je me décide à pareille humiliation!...  
S'il ne s'agissait que de moi!... je me laisserais cre-  
ver comme un chien dans un coin!

Il pria une voisine compatissante de veiller sur la  
malade; qui du reste, dans une prostration com-  
plète, n'exigeait pas grands soins, puis il descendit  
dans la rue.

Sur un mur, non loin de sa maison, s'élevait, répé-  
tée plusieurs fois, une affiche annonçant la fête pa-  
tronale d'Enghien.

Pierre la lut et se décida immédiatement.

La coquette ville thermale n'était trop lointaine;  
il pourrait y aller à pied et sans doute y faire une  
bonne recette.

Il dépensa ses derniers sous pour acheter quatre  
chandelles, n'ayant pas les moyens de se payer le  
luxé d'une demi-livre de bougies, puis s'étant pourvu  
d'un morceau de pain qu'il comptait manger en route,  
il rentra chez une fruitière du quartier dont il était  
connu.

— Madame Chanson, voulez-vous me rendre un  
service ?

La digne femme lui en avait rendu plus d'un. Mais  
son bon cœur ne savait pas calculer.

— De quoi qu'il s'agit? demanda-t-elle avec une  
brusquerie encourageante, en essayant ses mains sur  
le tablier bleu qui enveloppait la rotondité respecta-  
ble de ses formes.

— Prêtez-moi un lapin.

— Un lapin!... Pourquoi en faire ?

Pierre hésita.

— Je n'en sais rien encore, madame Chanson, bé-  
gaya-t-il. Mais vous pouvez avoir confiance en moi.

Demain matin je vous le rapporterai; sinon je vous  
le payerai ce qu'il vaut.

La commerçante ne doutait pas du tout des bon-  
nes intentions de ce singulier client; mais elle se  
méfiait énormément de ses ressources. Quoi qu'en  
dise le proverbe, il ne suffit pas toujours de *vouloir*;  
il faut aussi *pouvoir*.

Néanmoins, comme elle ne savait pas refuser, sur-  
tout à la détresse, elle se dirigea vers la niche où  
elle enfermait les lapins destinés à une fin tragico-  
culinaire, en choisit un — prudemment le plus mai-  
gre — et l'enleva par ses longues oreilles, le pré-  
senta tout gigotant à Pierre Maréchal.

L'ouvrier la remercia simplement, mais avec un  
accent de reconnaissance sincère. (A suivre.)

— Vous saviez qu'il était sur le point de se marier ?

— Il m'a envoyé une lettre d'invitation, comme aux autres  
locataires.

— Quand vous est parvenue cette lettre ?

— Le 13 septembre.

— M. Bernard devait avoir chez lui une certaine somme  
disponible ?

— C'est probable.

— Savez-vous quel était le dot de sa fiancée, mademoiselle  
Calixte de Courson ?

— Je sais que le beau-père de mademoiselle de Courson se  
nomme Odon Wegrow, et que ce banquier est un des rois de  
la finance.

— Je vois en effet, comme vous me le disiez, que ce que  
vous connaissez sur la personne de la victime est peu de chose.

Arrivons au crime lui-même. Quand avez-vous vu votre  
voisin pour la dernière fois ?

— Il y a huit jours, je l'ai rencontré dans l'escalier.

— Vous a-t-il parlé ?

— Non.

— Comment avez-vous appris le crime ?

— Par ma femme, le soir du 17. J'étais sorti depuis le ma-  
tin pour faire des courses. C'est en rentrant à six heures,  
pour dîner, que j'appris la découverte du cadavre.

— Quelle a été votre première pensée à l'annonce de cette  
mort, qu'il y avait eu meurtre ou suicide ?

— Evidemment, on ne peut supposer le suicide. Un homme  
ne se tue pas deux ou trois jours avant son mariage !

Il y a eu meurtre. (A suivre.)

**Vente de bois.**

**Lundi 21 janvier courant**, la COMMUNE DE BULLE vendra en mises publiques dans ses forêts communales Es-Vaux, la Joretaz et ailleurs : 100 billons, 50 carrons, 33 poteaux en chêne, 40 tas de branches, 3000 fagots, 24 tuyaux de fontaine et un certain nombre de tas de lattes et de plantes en dépérissement.  
Rendez-vous des miseurs au pont du moulin de la Trême, à 8 heures précises du matin.  
Bulle, le 8 janvier 1889.  
[14] Le délégué aux forêts.

**Mises publiques.**

Le juge liquidateur des biens de Samuel Unger, fermier à Bulle, exposera en vente par voie de mises publiques, au domicile du dis-cutant, ferme Collaud, dit « à la Léchère », à Bulle, le **lundi 21 janvier courant**, dès 9 heures du matin, tout le chédaill lui appartenant, soit chars, traîneaux, attirail de montagne, clochettes, train de campagne, instruments aratoires, meubles meublants, lits, commode, pendule, tables, un potager, etc., plus environ 950 mètres cubes, soit 35,500 pieds de foin et regain, à consommer sur place, le tout taxé à bas prix.  
Bulle, le 7 janvier 1889.  
Par ordre :  
[15] Greffe du Tribunal de la Gruyère.

**Immeubles à vendre.**

Le **lundi 28 janvier prochain**, dès 1 heure de l'après midi, au café sous les XIII Cantons, à Bulle, il sera exposé en vente en mises publiques, et sous de favorables conditions de paiement, les immeubles ci-après :  
1° L'établissement des XIII Cantons, auquel est attaché un droit perpétuel d'auberge, situé au centre de la ville de Bulle, comprenant, outre les locaux servant de café et d'auberge, une belle boucherie et un magasin au rez-de-chaussée, bien achalandés.  
2° Le joli domaine du *Terrailet*, situé à proximité de la ville, de la contenance d'environ 17 poses, terrain de première qualité, eau intarissable.  
3° Une maraîche de quatre poses dont deux en forêt, située à proximité de Cuquerens, rière Bulle.  
Pour voir les immeubles et prendre connaissance des conditions, s'adresser à M. A. PERRER-BERTHET ou au notaire FAVRE, à Bulle. [734]

**Grande salle de l'hôtel des Alpes à BULLE.**  
**Dimanche 13 janvier 1889 :**  
**Grand CONCERT vocal et instrumental**  
donné par M<sup>me</sup> NOSSEK, cantatrice (soprano), M. NOSSEK, violoniste, et M. F. HERBERHOLD, pianiste.  
Bureau : 7 1/2 h. — Commencement : 8 h.  
Prix des places : Premières (réservées), 2 fr. Secondes, 1 fr.  
Billets à l'avance à l'hôtel des Alpes et le soir à l'entrée de la salle. [17]

**L A Filature de lin Burgdorf**

se recommande pour le filage et tissage à façon de lin, de chanvre et d'étoupes, à des prix très modérés. La matière est filée dans toute sa longueur.  
L'établissement étant organisé au mieux, l'exécution des commandes, consciencieusement soignée, peut s'opérer dans un bref délai.  
533 DÉPÔTS : (H3611Y)  
MM. Eug. Weber, à Bulle.  
F. Ayer-Demierre, à Romont.

**A VENDRE :** Le joli petit hôtel de *la Gruie*, à Broc, restauré à neuf et jouissant d'une bonne clientèle. Entrée en jouissance à volonté et favorables conditions de paiement.  
Pour renseignements, s'adresser au propriétaire Jos. WEIBEL. [6]

**A vendre :**  
Un petit domaine d'environ 5 poses, avec habitation de construction récente, eau abondante, situé au milieu du village de Sorens.  
S'adresser à M. BOURQUET, négociant, à la Cantine, Avry-devant-Pont. [721]

**Montagne à vendre ou A LOUER**  
Les Philistorfenets, rière la Berra, avec deux grands chalets entièrement remis à neuf.  
S'adresser à M. Louis Egger, marchand de bois, à Fribourg. [7]

**A louer :**  
Un appartement de 5 pièces au rez-de-chaussée de la maison Castella, en ville.  
S'adresser au notaire DURRÉ, à Bulle. [495]

**EXTRAITS DE MALT du Dr G. WANDER, à Berne**

**Chimiquement pur.** Contre les affections des organes de la respiration Fr. 1 30  
**Au fer.** Contre la chlorose, l'anémie et la faiblesse générale 1 40  
**A l'iodure de fer,** remplaçant l'huile de foie de morue. Contre la scrofule, les dartres et la syphilis 1 40  
**A la quinine.** Contre les affections nerveuses et la fièvre. Tonique 1 70  
**Vermifuge.** Remède très efficace, estimé pour les enfants 1 40  
**Contre la coqueluche.** Remède très efficace 1 40  
**Au phosphate de chaux.** Contre les affections rachitiques scrofuleuses, tuberculeuses; nourriture des enfants 1 40  
**Diastase à la pepsine.** Remède pour la digestion 1 40  
**Sucre et bonbons de malt,** très recherchés contre les affections catarrhales.  
Ce sont les seuls produits de malt qui aient obtenu une **MÉDAILLE à BRÈME 1874.** [601]  
Dépôts dans toutes les pharmacies de Bulle.  
● A l'exposition de Zurich, diplôme de 1<sup>er</sup> rang pour excellente qualité. ●

**Cognac ferrugineux Comte.**

Le litre 3 fr. 50. Dernière perfection. Le 1/2 litre 2 fr.  
**Assimilation définitive du fer.**  
**Remède infailible** contre l'anémie (pauvreté du sang), la chlorose, pâles couleurs, fleurs blanches, stérilité, rachitisme, scrofules, faiblesse générale, maux de cœur, névralgies; difficulté de respirer, apoplexie, transpiration. [603]  
Dépôt principal : Pharmacie Comte, à Romont.

**Le Dermatolip du Dr G. Wander**

(meilleure huile pour le cuir) amollit le cuir le plus dur et le plus vieux, le rend souple, flexible et imperméable. Très apprécié par les chasseurs. Le meilleur enduit (moyen de graissage) pour les harnais, les bottes, les sabots de chevaux, selles, voitures, chez  
MM. A. BOSSON, à Bulle.  
L. ROEBER, »  
Alex. DESBIOLLES, » [602]

**!!! SUCCÈS SANS PRÉCÉDENT !!!**  
20 médailles en 10 ans ont été accordées à l'Alcool de  
**MENTHE AMÉRICAINE**  
ou **ANTI-CHOLÉRIQUE de la maison**  
R. HAYWARD & Cie, à BURLINGTON (Etats-Unis d'Amérique).  
**Spécifique souverain** en cas d'épidémie, d'indigestion, crampes d'estomac, maux de tête, de cœur et autres indispositions.  
**Recommandé** pendant les chaleurs comme boisson, quelques gouttes dans un verre d'eau suffisent pour en faire une boisson très agréable.  
**Remplaçant** les produits hygiéniques pour l'entretien de la bouche, conservation des dents, fortifiant les gencives, purifiant l'haleine et enlevant l'odeur du tabac.  
**Bien supérieur** à tous les Alcools de menthe connus jusqu'à ce jour, en flacons PLUS GRANDS que ceux des autres marques.  
**Déjànt** toute concurrence, toute comparaison, l'Alcool de MENTHE AMÉRICAINE se trouve, au prix de 1 fr. 50 le grand FLACON, dans toutes les principales maisons de pharmacie, droguerie et épicerie fine et chez MM. Joseph Moura, négociant, et Aimé Margot, coiffeur-parfumeur, à BULLE. [506]

6 diplômes d'honneur et 10 médailles or et argent ont été décernés ces dernières années au  
**COGNAC FERRUGINEUX GOLLIEZ**  
dont 15 ans de succès constants en Suisse et à l'étranger sont la meilleure preuve de son efficacité incontestable contre l'anémie, les pâles couleurs, la faiblesse générale ou locale, le manque d'appétit, les maux de cœur, les vertiges, les crampes d'estomac, la lassitude.  
**Réconfortant, reconstituant, fortifiant par excellence,**  
à recommander à toutes les personnes faibles, sujettes aux frissons.  
**REFUSEZ LES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS**  
dont l'effet est inconnu, et exigez dans les pharmacies le véritable **Cognac Golliez**, à la marque des deux palmiers, seul véritable.  
Se vend en flacons de 2 fr. 50 et 5 fr. dans toutes les pharmacies de Fribourg, Bulle, Châtel-St-Denis, Estavayer, Robadey à Romont, Vulliamot à Fayerne, Caspari à Avenches, Martinet à Cron. (HIX) [652]  
Dépôt général : Pharmacie GOLLIEZ, à Morat.

**Joseph MOURA, à Bulle.**

Vins blancs et vins rouges depuis 45 c. le litre.  
Epicerie fine et grand choix de conserves alimentaires.  
Bougies valaisannes.  
Cierges Réali de Venise.  
Dépôt unique de feux de Bengale en plusieurs nuances, à 30 c. pièce.  
Ces feux, sans odeur ni fumée, n'occasionnent jamais d'explosions, d'incendies et d'accidents. Ils brûlent aussi bien dans les salons et dans les chambres qu'en plein air. Effet féérique et grandiose. [507]

**LIMES**

Le soussigné fait savoir qu'il tiendra son dépôt de limes tous les jours de foire, ainsi que le **second jeudi après la foire**, sur la place entre l'Union et le Cheval-Blanc, à BULLE.  
Se recommande  
A. Raggenbass, fab<sup>r</sup> de limes, successeur de Ph. Guidi, 261, rue de Morat, Fribourg. [482]

**Sous la Croix-Blanche à BULLE :**

Grains divers comprimés ;  
Graine et tourteau de lin entiers et moulus ;  
Maïs décortiqués et moulus ;  
Blés rouges et noirs pour la volaille ;  
Farines, sons et avoines.  
PRIX TRÈS RÉDUITS [696]

**ÉTUDE de Licencié en droit et Bureau d'agent d'affaires de JEAN GILLET, à Bulle.**

Encaissements, recouvrements amiables et litigieux. — Renseignements commerciaux. — Vente, achat et gérance d'immeubles. — Prêts hypothécaires et négociation de titres. (Bureau ouvert le mardi et les jours de marché.) [663]

**Cassée à la Croix-Blanche, à Riaz,**  
dimanche 13 janvier courant.  
Invitation cordiale. [13]

**Agence de recouvrements A. DAVET, procureur, à BULLE**

Encaissements amiables et juridiques. — Litiges. — Renseignements. — Gérances. — Placements hypothécaires. [587]

**SCHOCOLAT Suchard**

SUPERIORITÉ INCONTESTÉE  
PRIX MODÉRÉS SE TROUVE PARTOUT

**Placements hypothécaires.**  
Le soussigné est chargé de placer des sommes d'une certaine importance au 4 1/2 %, et premier et en second rang.  
455] P. Favre, notaire, Bulle.

**Conservez vos cheveux!**  
Par l'emploi de la *Végétaline*, lotion régénératrice des cheveux, au suc de Malva, qui produit une chevelure abondante. Se vend par 1/2 flacon et grand flacon à 2 fr. et 3 fr. 50, chez AIMÉ MARGOT, coiffeur, à Bulle. [369]

**A vendre :**  
Un étalon de 4 ans, ayant fait 2 ans de service, race du pays, bon producteur, et une jument de 3 ans, également race du pays. — S'adresser à Pierre QUARTENOUD, à Hauteville. [11]

**ÉRUPTIONS**  
C'est grâce au traitement par correspondance et aux remèdes innocents de la Polyclinique privée à Glaris que mon enfant de 9 mois a été guéri d'une éruption, surtout au visage, accompagné d'une croûte humide et rougeâtre. Ebnit près Zolbrück, mai 1887. Stettler, instituteur. [16]

**A vendre :**  
A 15 francs le cent, rendus devant la maison, des *fagots secs*, provenant de bois de nettoyage. — S'adresser au garde-forestier Leclerc, à Bulle, ou au soussigné.  
677] DURRÉ, notaire.

**On offre à vendre :**  
A perte, sept actions du *Crédit foncier fribourgeois*.  
S'adresser les offres au notaire MENOUD, à Bulle. [658]

Supériorité indisputable  
**CACAO SOLUBLE**  
Marque  
**SPRUNGLI**  
Zürich  
**CHOCOLAT**  
en tablettes et en poudre

La soussignée avise l'honorable public qu'elle continue de travailler pour hommes et qu'elle se charge des réparations et dégraissages. Ouvrage soigné. Prix modérés.  
Se recommande  
Marie Hermann, tailleur, sur le restaurant des Places, à Bulle. [18]

**A. DEMIERRE**  
médecin-chirurgien-dentiste, à BULLE [41]  
sera à *Château-d'Oex* les 18 et 19 janv.

**Maladies du bas-ventre.**  
Maladies des organes génitaux. Contagion. Vices secrets et leurs suites. Impuissance. Ecoulement. Pollutions. Ardeur d'urine. Pertes séminales. Hématurie. Affections de la vessie et des reins. Traitement par correspondance. Remèdes inoffensifs. Point de dérangement dans sa profession; discrétion.  
400] Polyclinique privée. Glaris.  
Bulle. — Imprimerie Emile Leuz.

HUITIÈME

PRIX DE L'AB

Pour la Suisse:

Etranger: 1 an, payable

Prix du num

On s'abonne à de p

Dégom

Autrefois, fait d'un de s un gentil pet voulait dire vingt-quatre peut te pend la tête; peu faite. > Le fo Cette façon rasser de fon core en gran différence, t s'ouvrent le Je suis pe l'expiration titulaires au rateurs par s'ils avaient obéissance e darins chino meurs et sur A ce défat pour se déb régime, reco du dégomme siste à ne pa terme de ses naire à dégo cause consen sciencieusen exemplaire, entretien e nécessité. L partir. Le procé

FEU

L'O

— Quel mo — Les pe que le vol par Cette répon son ton bonh — Eh! m commissaire c'est elle que Pensez-vous crime? — Et d'un ton paroles; il ajo — Un romi croyez-vous p d'une rivalité gent, des bije recherches de Le greffier, struction, rel